FRC 3. 24795

24795

Case FRC 12632

COMPTE

DE RECETTE ET DE DÉPENSE

Du représentant du peuple MONESTIER (de la Lozère),

Pendant deux misssions, l'une dans les départemens de Lot-et-Garonne et des Landes, l'autre, dans les départemens des Hautes et des Basses-Pyrénées et des Landes.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

MA première mission date des derniers jours de nivôse de l'an 2 de la République, et a duré environ six mois, c'est-à-dire, jusqu'au 19 messidor, époque de mon retour à Paris.

La seconde a commencé le 29 thermidor de l'an 2, et a fini en germinal de l'an 3 de la République. Je suis de retour à Paris depuis le 30 thermidor dernier.

J'ai perçu pour ces deux missions, savoir : en deux fois, à la trésorerie nationale, 24,000 livres ; et sur le receveur du district de Saint-Sever, 3000 livres, en tout 27,000 livres, ci . . . . . 27,000 liv.

Non seulement je n'ai plus rien perçu, mais je n'ai rien exigé, taxé ni eu de personne, en sorte que je n'ai rien a rendre à personne, et cette assertion peut être répétée dans toute la France. Je n'ai point créé des tribunaux ni fait proscrire personne ; et d'après la volonté constante de la Convention nationale, j'ai été toujours, autant que je l'ai pu, au secours des malheureux que poursuivoit l'injustice ou la tyrannie.

Dépense de ma première mission.

Frais de poste pour une voiture à timon, depuis Paris jusqu'à Marmande, département de Lot et Garonne, à raison de quatre-vingt-dix postes de distance, et de cinq chevaux et de deux guides ; ceux-ci, à 30 sous chacun, et chaque cheval à raison de 2 livres 5 sous, ci . . . . . 1260 liv.

Pour quelques réparations faites à la voiture dans le trajet, entretien et graissage, et passage de deux rivières, savoir : pour les réparations, 170 livres ; pour le graissage, 90 livres ; et 80 livres pour le passage des rivières, en tout 340 livres, ci 340

1600 liv.

Report. . . . . 1600 liv.

Pour frais d'auberge de trois personnes, depuis Paris jusqu'à Bordeaux, ou pour quelque dépense relative à un séjour fait à Bordeaux, où je fus retenu durant plusieurs jours, à cause de l'impossibilité de franchir les eaux de Barzac, et enfin pour la dépense faite depuis Bordeaux jusqu'à mon arrivée à Marmande, en tout 850 livres, ci 850

Frais de poste dans l'intérieur du département de Lot-et-Garonne, en tout 375 livres, ci. 375

Payé pour les frais de nourriture ou d'auberge durant ma mission, savoir : à Marmande, 1215 livres ; à Tonneins, 215 livres ; à Agen, 270 livres ; à Villeneuve, 45 livres ; et dans le département des Landes, 360 livres ; en tout 2205 livres, ci. 2205

Les autres dépenses de bouche ou d'autres objets relatifs à la mission du citoyen Monestier, ont été payées aux fournisseurs sur des mandats acquités par les receveurs, et le citoyen Monestier croit que la totalité ne s'élève pas au-delà d'environ 3900 livres, y comprise l'indemnité payée au citoyen Dubroca, employé comme son secrétaire dans le département des Landes, ci 3900

Payé aux citoyens Lauret et Fages,

8928

Report 8928

ses secrétaires dans le département de Lot-et-Garonne, savoir : à chacun d'eux, pour trois mois d'emploi, 600 livres, pour les frais du retour du citoyen Lauret, à Paris, avant la fin de la mission, 280 liv.; et enfin, pour fourniture de plusieurs objets de bureau, 160 livres : en tout 1640 livres, ci 1640

Frais du retour à Paris, pour frais de poste, entretien de la voiture et dépenses d'auberge, en tout 1992 livres, ci 1992

Dépenses de ma seconde mission.

Frais de route depuis Paris jusqu'au Mont-de-Marsan, département des Landes, passant par la Lozère, Montpellier, Toulouse et Auch; pour frais de poste, d'auberge et entretien de la voiture; en tout 2255 livres, ci 2255

Le citoyen Monestier n'a payé, sur les dépenses de bouche ou pour autres objets relatifs à sa seconde mission, en plusieurs reprises, qu'en tout 1297 livres, ci 1297

Les autres dépenses de tout genre, même l'indemnité d'un des secrétaires, qui tous, excepté le dernier, n'ont exigé que la nourriture, ont été payées aux fournisseurs sur des mandats acquités par les

16,112

Report . . . . . 16112 liv.

receveurs, et elles ont été aussi économiques que la nature des temps et des lieux l'a permis

Frais de retour du citoyen Monestier à Paris, savoir : depuis Saint-sever jusqu'à Bordeaux, en partant par Auch et Agen ; ou pour quelque dépense à raison de son séjour à Bordeaux, où il a été retenu durant plusieurs jours par le dérangement de sa santé ; en tout 3595 livres, ci. 3595

Trajet de Bordeaux à Paris, soit pour frais de poste à raison de cinq chevaux et de deux guides, chaque cheval se payant 30 livres ; passages de deux rivières, et dépenses d'auberge : en tout 14,465 livres, ci 14465

Réparations faites à la voiture à Bordeaux, à Ingrande et à Rambouillet, en tout 830 livres, ci 830

Total . . . . . 31102 liv.

Le citoyen Monestier oublioit de dire qu'il a fait remettre, des magasins de la République, deux manteaux et deux paires de bottes à des citoyens qui l'ont servi durant sa mission.

Il a fait remettre au dépôt des voitures nationales, à Paris, les deux voitures qui lui avoient été confiée dans ses deux missions.

Il ne parle pas du vol qui lui a été fait de presque tous ses effets à Toulouse, quoiqu'il l'ait fait constater

par un procès-verbal. Mais il est bien certain que ce qu'il a été obligé de remplacer, ou ce qu'il n'a pas encore remplacé, lui coûteroit au moins 30,000 livres ; et s'il pouvoit prétendre une indemnité, il s'en rapporte à la justice du gouvernement.

Récapitulation.

Total de la recette	27000 liv.
Total de la dépense	31102
Excédent sur la recette	4102 liv.

Dont il a été remboursé par un mandat, sur la trésorerie nationale.

Certifié conforme par moi soussigné, le 21 vendémiaire, l'an 4 de la République.

MONESTIER (de la Lozère).

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, an IV.